

Compte rendu réunion d'information Parc Photovoltaïque du 11 septembre 2020.

Compte tenu de l'heure de la réunion, de nombreuses personnes n'ont pas pu participer à cette réunion. Nous considérons qu'il est de notre responsabilité de proposer un compte rendu qui reflète bien évidemment notre ressenti. Nous évoquerons ci-après les sujets/questions qui peuvent permettre à chacune ou chacun de s'informer et de clarifier certains points.

1° Echanges :

Les habitants de Grignan sont venus nombreux, cela prouve qu'ils s'intéressent à la défense de l'environnement et aux énergies renouvelables, 2 sujets fondamentaux pour notre avenir.

On a constaté que :

- Les jeunes se sont manifestés et que l'on aurait dû leur accorder plus de temps. Ce sont eux l'avenir ! Ce sont eux qui géreront les problèmes des énergies.
- Nombreuses étaient les personnes qui se posaient encore des questions à la fin de la réunion.
- Cela démontre que nous avons raison de demander plus de temps pour sensibiliser et informer tout le monde.

Nous aurions dû pouvoir organiser au moins une réunion supplémentaire pour que chacun après cette première réunion puisse revenir poser de nouvelles questions dans un climat peut être plus apaisé.

2° Une opération de la municipalité de Grignan ?

M. le maire avait déclaré qu'il serait neutre dans le débat (article du Dauphiné de 8 septembre 2020).

On a pu constater qu'il a été le seul à donner une position, la sienne, sur les différentes questions posées et notamment sur tous les projets soi-disant écologiques qu'il aimerait réaliser.

3° Une opération seulement financière :

Nous avons dit et écrit que le projet de la municipalité était purement financier. On coupera bien des arbres sans nécessité aucune, pour encaisser dans 2 ou 3 ans, un loyer de 120.000€.

Un intervenant a rappelé que nous devrions commencer par réaliser des économies en isolant correctement les bâtiments communaux. Monsieur

Durieux s'est empressé de profiter de la question pour affirmer que les 120 000€ permettront de réaliser ces travaux.

On n'a pas pu soulever la question de l'éducation des citoyens, de leur possibilité de s'intéresser au fonctionnement des énergies renouvelables en participant activement à un projet de cette nature.

4° Un verdissement accéléré des travaux futurs de la commune :

Au cours de la réunion, M. le Maire a essayé de "verdir" (le fameux **greenwashing** ») l'usage qui pourrait être fait du loyer reçu.

1° Il a rappelé que le projet de parc photovoltaïque de 2008 prévu au même endroit était selon lui très écologique dans sa conception. L'opérateur aurait été une structure associant une entité administrative et la municipalité. Cette structure qui permettait à la municipalité de produire son électricité notamment pour l'éclairage du village, aurait été trop lourde à faire fonctionner. C'est la raison pour laquelle, M. le maire a considéré préférable de recourir aux services d'une société internationale.

2° Comme JL avait souligné que dans les autres projets de parc photovoltaïques, il était rare que la municipalité puisse justifier le loyer à recevoir par un projet identifiable, M. le Maire a voulu prouver que les 120.000€ allaient permettre de financer des investissements qu'il a catégorisés « écologiques » et qui feraient selon lui, de Grignan un « village à énergie positive » .

grâce à :

- la production d'énergie photovoltaïque (comment la production vendue à Enedis et donc injectée dans le réseau peut-elle transformer le village en énergie positive ?)
- l'enterrement des réseaux électriques (écologique ou esthétique ??) aucun besoin réel (coût estimé 700 K€)
- la réalisation d'un réseau d'assainissement (300 à 400 K€) (écologique ou rattrapage de travaux qui auraient dû être faits)
- un éclairage public nocturne « durable » qui maintiendra éclairé une partie du village et suivra la circulation des piétons et qui ne sera pas orienté vers le ciel (opération coûteuse estimée à 500 K€) alors qu'il suffirait d'éteindre les éclairages publics (mesure d'économie déjà réalisée par la quasi totalité des autres villages de la CCEPPG).

Sur ce dossier, on a pu constater que M. le maire donnait son ressenti personnel, « un village non éclairé, c'est triste ! », en s'appuyant en plus sur des fausses informations telle que la sécurité. Il est avéré que les

villages qui éteignent les éclairages la nuit connaissent moins d'incidents ou délits que les autres. Qu'en pensent les autres membres du conseil municipal ? Cette question mériterait un débat public et pourquoi pas un nouveau référendum.

- des espaces verts et de fleurissement 40K€ (écologique ou esthétique ? Un engagement auprès des plus beaux village de France ?).

Les autres points ci-dessous n'ont pas été exposés comme projets liés aux 120 000 € :

- la mise à niveau de la salle des fêtes (500 à 600 K€)
- sur une question posée par un participant, il a rajouté l'isolation des bâtiments communaux qui est sans doute la seule mesure qui peut entrer dans la catégorie des mesures relevant de la transition écologique et qui à coup sûr bénéficiera d'aides importantes.

Sur la question d'un participant lui demandant si faute des 120.000€ « le village allait s'arrêter de tourner » et que tous ces travaux ne pourraient être faits, le maire a reconnu que non.

Ajoutons que des travaux tels que l'éclairage public, le réseau d'assainissement bénéficient de financements/de subventions particuliers qui couvrent en général jusqu'à 85/90 % des dépenses. Il est donc totalement inexact que notre commune ait besoin du loyer du parc photovoltaïque pour réaliser les travaux utiles.

5° Engagement des parties

NEOEN a clairement précisé qu'ils ne souhaiteraient pas s'engager dans ce projet s'il n'y avait pas l'assentiment des habitants de Grignan et qu'ils renonceraient au projet **sans aucune pénalité** pour la commune (contrairement à ce qu'indique l'article du Dauphiné du 8 septembre 2020 selon lequel Monsieur Durieux aurait affirmé une pénalité comprise entre 30 000 et 40 000 € en cas d'abandon du projet par la commune).

6° Un projet de bail toujours confidentiel:

M. le maire s'est emporté sur la présentation de Jean Luchet (JL), président de l'association APEG, qui mettait en évidence le fait que nous n'avons toujours pas pu avoir copie de la promesse de bail signée par le maire au nom des habitants de Grignan avant le référendum.

M. le maire déclare, qu'en droit privé, on ne communique jamais le texte signé à une tierce partie. Sommes-nous dans le droit privé ? Sommes-nous, nous, les habitants une tierce partie ?

JL a fait remarquer que nous n'avons pas les moyens d'étudier ce document sans l'aide d'un juriste expérimenté.

M. le Maire a finalement proposé de mettre à notre disposition la consultation de l'avocat de la mairie. JL ira consulter et analyser le document mais continue à penser que le refus de nous en donner une copie est incompréhensible.

7° Impact environnemental

Des participants ont fait observer qu'il ne fallait pas confondre plantation et forêt naturelle. L'essentiel des nouveaux peuplements forestiers sont dû à de la sylviculture industrielle avec 50% en monoculture. Les forêts naturelles de notre région ont une importance écologique fondamentale pour la régulation climatique, la préservation des sols, de l'eau, de la faune et de la flore.

APEG

Collectif Grignan Energies Nouvelles